

Lettre de la CGT SPIP 30/48 à l'attention de monsieur Gély,  
Directeur Interrégional des Services Pénitentiaires de Toulouse,

A Mende, le 21 juin 2021

Monsieur le Directeur Interrégional des services pénitentiaires,

Suite à la publication du relevé de décisions relatif à la campagne de mobilité du corps des conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation au titre de l'année 2021, la CGT IP 30/48 souhaiterait attirer votre attention sur la situation du SPIP de la Lozère.

Comme vous le savez, Le SPIP de Mende, de part le faible nombre d'agents, doit constamment s'ajuster aux mouvements RH, dont tous les SPIP sont tributaires. Pour cette année 2021, la CGT IP constatait avec satisfaction que suite au départ d'un agent, un poste était proposé à la mobilité des CPIP pour Mende. Une arrivée a été actée lors de cette mobilité mais un départ l'ayant été également, le poste initialement proposé demeure toujours vacant.

Le SPIP de Mende comprend, selon l'organigramme de référence, un poste de DPIP, un poste de PA et 4 postes de CPIP.

Actuellement et dans l'attente des mouvements de mobilité, sont présents les agents suivants: une DPIP stagiaire, une PA contractuelle, une CPIP contractuelle, 2 CPIP à 80 % dont l'une dispose en outre d'une décharge d'activité de service à hauteur de 15 % et 1 CPIP à 50 %.

L'équipe se partage la prise en charge des personnes détenues à la Maison d'arrêt de Mende, les personnes relevant du milieu ouvert de Mende ainsi que de 4 permanences délocalisées réparties sur tout le territoire, parfois à une heure de route du siège du SPIP.

Si notre équipe s'est (enfin) renforcée dernièrement, il n'en reste pas moins que cet équilibre est fragile, puisque l'absence, même ponctuelle d'un agent, a des conséquences sur tout le service. De plus, nous risquons de voir cet équilibre s'effondrer dans peu de temps.

En effet, nos deux agents contractuels (PA à 100 % et CPIP à 100 %) voient, à ce jour, leur contrat se terminer le 31/12/2021. Une autre de nos collègues CPIP titulaire a déclaré sa grossesse. Enfin, et comme déjà évoqué, une de nos conseillères a obtenu une mutation à cette dernière mobilité pendant que nous allons accueillir une nouvelle collègue qui a obtenu une mutation à Mende.

Si nous ne pouvons que nous réjouir de ces bonnes nouvelles, il nous faut rester vigilantes quant à l'effondrement de nos moyens RH d'ici fin 2021. Nous allons connaître une mutation, un départ en congé maternité et la fin de deux contrats à temps plein s'ils ne sont pas reconduits en dépit des besoins déjà prévisibles.

**Sans soutien de notre DI, le SPIP de la Lozère comptera 3 agents en 2022, une DPIP et deux CPIP dont au moins un à temps partiel, pour prendre en charge le public milieu fermé et milieu ouvert représentant environ 250 personnes réparties sur tout le département.**

Vous n'êtes pas sans savoir que le SPIP de Mende a connu jusque récemment, des périodes très difficiles, n'ayant eu par moment qu'un seul agent en poste. Le département de la Lozère est tel que nous connaissons de manière cyclique des manques RH conséquents. Constitué d'une petite équipe, dès lors qu'un agent est en congé, en formation ou en arrêt, c'est tout le service qui en pâtit et *a fortiori*, les personnes placées sous main de justice et donc *in fine la qualité des prises en charge*. De plus, sans un personnel administratif, clé de voûte d'un SPIP, nous allons connaître à nouveau une période chaotique.

Après une année constamment interrompue par les confinements et restrictions sanitaires, nous espérons pouvoir reprendre les activités de la Maison d'arrêt ce qui demandera une implication certaine des CPIP intervenant en milieu fermé, tout comme une reprise des projets collectifs en milieu ouvert. Sans soutien de votre part, tout ce qui pourrait être initié, nous l'espérons, à la rentrée de septembre 2021, ne pourra qu'être abandonné ou sérieusement remis en cause en 2022 sans arrivée d'un.e CPIP et le maintien des contractuelles en place.

Afin de maintenir cet équilibre que nous avons mis presque deux ans à obtenir, nous souhaitons d'une part, que la DI priorise, lorsque la Dap vous sollicitera, le poste de CPIP au SPIP de la Lozère dans les postes à proposer aux CPIP sortants de l'ENAP et d'autre part, qu'elle prolonge les contrats en cours des agents non titulaires afin de palier au manque de personnel administratif et au congé maternité que nous pouvons d'ores et déjà anticiper.

Ainsi, le SPIP de la Lozère pourra fonctionner dans des conditions de travail acceptables et les projets du service abandonnés bien avant la crise sanitaire, pourront reprendre.

Les agents du SPIP de la Lozère souhaitent défendre et contribuer à l'image d'un service public de qualité.

Nous espérons que vous entendrez notre demande, la partagerez et qu'ainsi vous y donnerez suite.

La CGT IP 30/48